

## A – ANNEXE PÉDAGOGIQUE BAC PRO TU (à lire et à conserver)

La période de formation en milieu professionnel sera précédée d'une visite ou d'une prise de contact avec l'entreprise, au cours de laquelle, le professeur explicitera les conditions réglementaires et définira, en accord avec le tuteur, les objectifs de la période de formation en milieu professionnel et les activités qui peuvent être confiées à l'élève.

La modernisation des systèmes de production, liée à une recherche de plus grande flexibilité et à la rapidité de l'évolution technologique, entraîne de nouveaux modes d'organisation qui se traduisent par l'exploitation de la chaîne de données numériques, la conception assistée par ordinateur (CAO), la conception et la fabrication assistée par ordinateur (CFAO...), le décloisonnement des fonctions, une gestion plus collective des activités, une responsabilisation plus importante des techniciens et des équipes de production.

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Technicien d'usinage" est un technicien d'atelier qui maîtrise la mise en œuvre de tout ou partie de l'ensemble des moyens de production permettant d'obtenir des produits par enlèvement de matière. Il possède des connaissances en gestion de production référées à un contexte de productivité déterminé.

Il doit avoir le sens du dialogue et de la communication. Il doit être capable de s'intégrer dans une équipe et de situer son activité dans le cadre global de l'entreprise.

Le champ d'intervention du titulaire du baccalauréat professionnel "Technicien d'usinage" comporte les activités suivantes :

- Analyse et exploitation de l'ensemble des données techniques de production et utilisation de la chaîne de données numériques (CAO, FAO, simulation numérique...).
- Dans le cadre d'un processus qualifié et du relancement d'une production :
  - préparation décentralisée des outils et des outillages (outils et porte-outils, porte-pièces, systèmes de mesure et de contrôle) ;
  - réglage et mise en œuvre du système de production, exécution, vérification de l'action, conduite, suivi, traitement des dérivés, des litiges et des aléas de l'ensemble du système de production.
- Dans le cadre d'une production unitaire ou de petite série :
  - élaboration du processus opératoire pour une ou plusieurs phases spécifiées, à partir d'une définition numérique et à l'aide de logiciels de fabrication assistée par ordinateur : définition de la chronologie des opérations, choix des outils et des cycles...
  - choix des matériels de mesure et de contrôle, réglages ;
  - mise en œuvre de la machine, des équipements et des moyens de contrôle des pièces, dans le respect de la qualité, des délais et des coûts.
  - Maintenance de premier niveau de l'ensemble du système de production.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont des phases déterminantes de la formation menant au diplôme et, à ce titre, doivent être en interaction avec la formation donnée en centre de formation.

Elles concourent à l'acquisition des compétences requises pour l'obtention du diplôme et visent à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du candidat à l'issue de sa formation.

La formation en milieu professionnel conforte et complète celle dispensée en établissement de formation. L'élève continue renforce et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel. Il développe également des savoir-faire qui ne peuvent s'acquérir qu'en situation réelle de production. Il est amené à s'intégrer dans une équipe et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur.

Objectifs assignés à la période de formation en entreprise :

- appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise
- comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité
- intervenir sur des systèmes très récents dont ne disposent pas les établissements de formation
- utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques de technologies nouvelles
- comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées
- observer, comprendre et analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies commerciales
- mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les services et les utilisateurs du bien
- prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

Activités à développer :

- assemblage, mise au point, maintenance, remise en conformité, modification des outillages.

Le travail en équipe sera privilégié de même que les activités mettant en jeu la communication orale et écrite.

Au terme de formation en milieu professionnel, le candidat constitue un rapport comprenant un rapport d'activités conduites en entreprise. Ce rapport est visé par le tuteur de l'élève en entreprise. Ce visa atteste que les activités développées dans le rapport correspondent à celles confiées à l'élève au cours de sa formation en entreprise.

Liste des compétences à aborder en fonction des périodes de formation :

Année de formation	En 2 <sup>nd</sup> e (1 <sup>ère</sup> année de formation)		En 1 <sup>ère</sup> (2 <sup>ème</sup> année de formation)		En Ter (3 <sup>ème</sup> année de formation)	
	En participatio n	En autonomie	En participatio n	En autonomie	En participatio n	En autonomie
- Préparation de la fabrication	X		X			X
- Lancement et suivi d'une production qualifiée	X		X			X
- Réalisation en autonomie de tout ou partie d'une fabrication	X			X		X
- Maintenance de premier niveau.	X		X			X
- Remise en fonctionnement après arrêt	X		X			X

# A – ANNEXE PÉDAGOGIQUE BAC PRO TU (à lire et à conserver)

Le tuteur :

- contribue à la formation de l'élève en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, qui veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil.
- a pour rôle d'accueillir l'élève (candidat) au baccalauréat professionnel et de suivre sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel.
- transmet ou fait transmettre à l'élève les connaissances spécifiques, pratiques et techniques indispensables au futur professionnel.
- facilite l'accès aux différents secteurs présentant un intérêt professionnel, économique et social pour sa formation. Tout en lui apportant les informations de base indispensables, il doit favoriser sa capacité d'autonomie et encourager sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail et d'un environnement nouveau.
- est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique.
- assurera l'organisation et le suivi des activités pendant chaque période de formation en milieu professionnel, conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation.

L'élève ne doit pas :

- Effectuer des activités sans Equipement de Protection Individuelle approprié (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes),
- Effectuer des travaux interdits et réglementés sans autorisation préalable de l'inspecteur du travail,
- Utiliser des machines non-conformes selon le code du travail,
- Transporter des fardeaux supérieurs à 20% de leur poids, si leur aptitude médicale a été constatée par le médecin du travail.

Le rapport d'activités doit faire apparaître :

- la nature des fonctions exercées dans l'entreprise,
- le compte-rendu de ses activités en développant les aspects relatifs aux points définis ci-dessous :
  - ☞ donner des informations relatives à la planification de son activité et aux échanges avec les autres services
  - ☞ établir les rapports techniques destinés à un usage comptable et/ou commercial
  - ☞ établir des relevés de mesures ou d'observations sur les systèmes techniques et/ou sur l'organisation du service
  - ☞ organiser son poste de travail
  - ☞ intervenir sur un équipement en vue de son adaptation, de sa réparation (ou remise en état) ou de sa mise en conformité
  - ☞ rendre compte, émettre des propositions en vue d'optimiser les manières de procéder afin de promouvoir la qualité ou un matériel.

Attestation de stage :

- Au terme de la période de formation, l'élève constitue un dossier comprenant d'une part, un rapport de stage et d'autre part, une attestation de stage signée par le responsable d'entreprise.

Modalités de concertation

- Préparation du stage :
  - ☞ Contact téléphonique ou présentiel auprès du tuteur pour définir un plan de formation adapté.
- Suivi de la période de formation :
  - ☞ Un dossier de liaison à compléter au fur et à mesure du déroulement de la période de formation sous la responsabilité du tuteur.
  - ☞ Une visite de suivi pédagogique en milieu de formation pour évaluer l'évolution des attitudes professionnelles et comportementales.